

Date de la convocation : 11 janvier 2023

Date d'affichage : 24 janvier 2023

Date de publication sur site Internet CAVBS : 24 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil : 60

A.R. Télétransmission
Sous Préfecture
069 200 040 590 00016

24 janvier 2023

OBJET : FINANCES - Budget Primitif 2023 - Budget Annexe Crematorium

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS le DIX HUIT JANVIER**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur RONZIERE**.

PRÉSENTS : ALLIX Jean-Louis, AURION Rémy, BAUDU-LAMARQUE Stylite, BEROUJON MOTTA Angèle, BLANC Muriel, BOIRAUD Patrick, BUTET Catherine, CARANO Christine, CHAUMAT Denis, CHEVALIER Armelle, CHOLLAT Françoise, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DECEUR Patrice, DUPIT Emmanuel, DUTHEL Gilles, ESPASA Christophe, GLANDIER Martine, JAMBON Bernard, JAMBON Michel, JONARD Geneviève, LAFORET Edith, LEBAIL Danielle, LIEVRE Patrick, LONGEFAY Fabrice, MANDON Olivier, MATRAY Bernard, PARIOT Véronique, PARLIER Frédérique, PERRIN Jean-Charles, PORTIER Alexandre, RABOURDIN Catherine, RAVIER Thomas, REBAUD Catherine, REBOULE Anne, REIX Marie-Laure, REVERCHON Jean-Pierre, REYNAUD Pascale, ROMANET-CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, TACHON Gérard, THIEN Michel.

ABSENTS EXCUSÉS / REPRÉSENTÉS : BERTHOUX Béatrice (pouvoir à RAVIER Thomas), CADI Myriam (pouvoir à RONZIERE Pascal), DUBOST STIVAL Delphine (pouvoir à REYNAUD Pascale), DUMONTET Jean-Pierre (pouvoir à LONGEFAY Fabrice), GIRIN Pascal (pouvoir à THIEN Michel), GUIDOUM Kamel (pouvoir à ESPASA Christophe), LICI Vassili (pouvoir à LEBAIL Danielle), LIEVRE Gaëtan (pouvoir à PERRIN Jean-Charles), PARIZOT Stéphane (pouvoir à de LONGEVIALLE Ghislain), PHULPIN Patrick (pouvoir à CARANO Christine), PRIVAT Sylvie (pouvoir à REBAUD Catherine), SEIVE Capucine (pouvoir à BLANC Muriel), AKSU GIRISIT Keziban, FROMENT Benoit, GIFFON Georges, LUTZ Sophie, MOULIN Didier, TROUVE Michel.

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du Conseil. **Madame Pascale REYNAUD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le budget annexe du crématorium s'élève globalement à 745 600 €, dont 169 550 € en section d'exploitation et 576 050 € en section d'investissement.

1. La section d'exploitation : 169 550 €

Recettes d'exploitation

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation par rapport au BP 2022 en €	Variation par rapport au BP 2022 en %
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	165 000	168 500	3 500	2%
Total recettes réelles d'exploitation	165 000	168 500	3 500	2%

042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	800	1 050
---	-----	-------

Total Recettes d'exploitation	165 800	169 550
--------------------------------------	----------------	----------------

Dépenses d'exploitation

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Variation par rapport au BP 2022 en €	Variation par rapport au BP 2022 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 000	50 000	45 000	900%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 000	13 650	650	5%
Total dépenses réelles d'exploitation	18 000	63 650	45 650	254%

023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	102 800	55 900	-46 900	-46%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	45 000	50 000	5 000	11%

Total Dépenses d'exploitation	165 800	169 550
--------------------------------------	----------------	----------------

1.1 Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles de fonctionnement : 168 500 €

Les recettes réelles d'exploitation sont estimées en hausse de 2% par rapport au BP de l'exercice 2022. Elles comprennent la redevance fixe et variable (adossée au chiffre d'affaire de l'exploitation) versée par le délégataire de service public.

Les recettes d'ordre de fonctionnement : 1050 € correspondant à la dotation aux amortissements de subventions d'investissement et trouvant son exacte correspondance en dépenses d'ordre d'investissement.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement : 63 650 €

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent sous l'effet de l'inscription d'une dépense pour accompagnement à la dévolution d'un nouveau mode de gestion à compter du 1^{er} janvier 2024, date de fin du contrat de délégation actuel.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 105 900 €

Elles comprennent le virement à la section d'investissement pour un montant de 55 900 € ainsi que les dotations aux amortissements à hauteur de 50 000 €.

1.3 L'épargne

L'épargne de l'exercice 2023 se fixerait ainsi à 104 850 €, en baisse sous l'effet ponctuel de la croissance des dépenses d'exploitation.

	BP 2022	BP 2023	Variation par rapport au BP 2022 en €	Variation par rapport au BP 2022 en %
Total recettes réelles d'exploitation	165 000	168 500	3 500	2%
Total dépenses réelles d'exploitation	18 000	63 650	45 650	254%
Epargne Brute	147 000	104 850	-42 150	-29%

2. La section d'investissement : 576 050 €

Recettes d'investissement :

Chapitre	BP 2022	BP 2023
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	58 000	470 150
Total recettes réelles d'investissement	58 000	470 150
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	102 800	55 900
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	45 000	50 000
Total Recettes d'investissement	205 800	576 050

Dépenses d'investissement :

Chapitre	BP 2022	BP 2023
2814001 CREMATORIUM	205 000	575 000
Total dépenses réelles d'investissement	205 000	575 000
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	800	1 050
Total Dépenses d'investissement	205 800	576 050

2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement : 470 150 €

Il s'agit de l'emprunt nécessaire pour équilibrer le budget, avant reprise du résultat de l'exercice 2022.

Les recettes d'ordre d'investissement : 105 900 €

Les recettes d'investissement dites d'ordre comprennent :

- le virement de la section de fonctionnement : 55 900 €
- les dotations aux amortissements : 50 000 € qui trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'ordre de fonctionnement

2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement : 575 000 €

Les dépenses inscrites correspondent à l'aménagement de l'esplanade, de la terrasse et du parking (570 000€), ainsi que l'acquisition de mobilier (5 000€)

Les dépenses d'ordre d'investissement : 1050 € correspondant aux amortissements des subventions d'investissement reçues.

3. Synthèse et Besoin de financement de l'exercice

Les opérations réelles de l'exercice 2023 se traduisent par un besoin de financement de 470 000 € avant la reprise des résultats 2022.

		BP 2022	BP 2023
A	Dépenses réelles d'investissement	205 000	575 000
B	Recettes réelles d'investissement hors emprunt	0	0
C=A-B	Besoin de financement de la section d'investissement	205 000	575 000
D	Recettes réelles de fonctionnement	165 000	168 500
E	Dépenses réelles de fonctionnement	18 000	63 650
F=D-E	Epargne brute de l'exercice	147 000	104 850
G=F-C	Besoin de financement des opérations de l'exercice	-58 000	-470 150
I	Besoin de financement (emprunt)	58 000	470 150

Il est précisé que le budget du crématorium ne porte pas d'encours de dette fin 2022.

Vu :

- L'article L5211-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil communautaire le 24 novembre 2022 ;
- Le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire du 24 novembre 2022 faisant état du débat d'orientations budgétaires ;
- L'avis de la commission ;
- L'avis du Bureau ;
- Le rapport ci-dessus.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'adopter le budget primitif annexe du crématorium 2023.

Pascal RONZIERE
Président

